



## Déclaration liminaire de la FSU 93

CHSCT Départemental du jeudi 25 novembre 2021

Monsieur le Directeur académique, Mesdames, Messieurs,

Ce CHSCTD du 25 novembre 2021 se tient alors que la situation sanitaire se dégrade à nouveau et qu'une 5ème vague est désormais bien réelle.

Les citoyen-n-es vont payer à nouveau le prix fort du refus du gouvernement de mettre des moyens supplémentaires dans la lutte contre la pandémie. En misant quasiment tout sur la vaccination, il entend ainsi se dégager de ses responsabilités dans la gestion de la crise en renvoyant à la population la décision de se faire vacciner. Si la vaccination est indispensable, elle n'est pas suffisante pour endiguer l'épidémie et d'autres mesures doivent être mises en place : masques et gel, capteur CO<sup>2</sup> et purificateur d'air, distanciation sociale dans des lieux particulièrement à risque type cantine scolaire, création de lits dans les hôpitaux, remboursement des tests PCR, baisse des effectifs dans les classes, recrutement des personnels en nombre suffisant dans les services publics...

L'obligation du port du masque pour les élèves dans le premier degré, suspendu dans certains départements puis rétablie, montre bien que le protocole sanitaire version « vacances d'été de Blanquer » se résume en réalité au port du masque, rien n'est mis en œuvre pour protéger élèves et personnels.

L'obsession gouvernementale pour la vaccination comme seul moyen d'éradiquer l'épidémie a subi un sérieux revers le mardi 9 novembre. En effet, le Conseil constitutionnel a censuré l'accès au statut vaccinal des élèves, qui était prévu dans le projet de loi portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. L'article 9 de la loi permettait aux directeur-trice-s des établissements d'enseignement scolaire d'accéder à des informations médicales relatives aux élèves et de procéder à leur traitement. Mais le Conseil Constitutionnel "*juge que ces dispositions portent une atteinte disproportionnée au droit au respect de la vie privée et les déclare contraires à la Constitution*".

La campagne de test tourne comme prévu au fiasco. Comme à chaque fois depuis le début de la pandémie, Blanquer annonce des chiffres dans les médias qui sont intenable. Nous souhaiterions à l'occasion de ce CHSCTD avoir les chiffres du nombre de tests réalisés dans le premier et le second degré depuis le début de l'année par semaine dans notre département.

Depuis la rentrée, nous sommes saisis de nombreuses situations de souffrance au travail. Dans trop d'écoles ou établissements, des situations ne sont pas traitées et s'enkystent car les cadres d'autorités ne proposent pas d'accompagnement ou de solution en temps et en heure. Ces situations explosent et ajoutent de la souffrance aux difficultés d'exercice de notre métier.

D'autant plus, que les collègues ne peuvent pas recourir à la médecine de prévention étant donné l'état catastrophique de celle-ci dans notre département. Elle a pourtant un rôle vital dans la prise en charge des personnels qui sont confrontés à des situations de souffrance au travail. Cette mauvaise gestion des personnels a même des conséquences tragiques au sein du Ministère.

Certaines de ces situations explosives découlent parfois de l'incapacité de notre institution à inclure les élèves en situation de handicap comme la loi de 2005 l'impose à toutes et tous mais d'abord à l'Etat et au ministère qui ne mettent pas les moyens.

En nombre insuffisant, avec un salaire indigne, une formation indigente et des conditions de travail difficile, les personnels AESH sont structurellement mis en souffrance. Le dernier épisode en date est la signature de leur avenant au contrat liant l'obligatoire maigre revalorisation et l'affectation dans un PIAL. Convoqué-e, interdit-e de poser la moindre question, obligé-e de signer sans délai de réflexion...si nous cherchions une définition du concept de « maltraitance institutionnelle » sur du personnel vulnérable, nous l'avons !

Il est notable de constater le dénuement des pôles vie scolaire et médico-sociaux.

Ainsi, en Seine Saint Denis, quatre postes d'AED ont été supprimés dans les collèges. A ceci il faut ajouter la création de 0 poste de CPE.

Pour seule réponse à cette situation, Jean-Michel Blanquer s'est opposé, le 25 octobre 2021, au versement de la prime REP+ aux AED, préférant le « travailler plus pour gagner plus », niant ainsi la réalité du terrain et la souffrance des personnels d'assistance éducative.

Les pôles médico-sociaux n'échappent pas à la politique de fracturation du service public d'éducation. Ainsi, en Seine Saint Denis, ce ne sont pas moins de cinquante postes d'infirmier-e-s et 22 postes d'assistant-e-s sociaux-ales qui ne sont pas pourvu-e-s, dans le contexte pandémique que nous connaissons depuis bientôt deux ans. Nous vous demandons ce jour la confirmation de ces chiffres.

Nous ne pouvons clore cette déclaration sans évoquer le climat nauséabond de défiance vis-à-vis des enseignant-e-s largement alimenté par le ministre de l'éducation nationale.

Un an jour pour jour après l'assassinat de Samuel Paty, Jean Michel Blanquer a jeté la suspicion sur les enseignant-e-s qui ne transmettraient pas les valeurs de la République. Ces propos sont indignes de sa fonction. Depuis des mois, le ministre s'invente de supposés ennemis de l'intérieur pour se construire une stature politique et un destin personnel, instrumentalisant la laïcité pour courir après l'extrême droite.

La FSU rappelle au ministre que c'est en reconnaissant aux fonctionnaires leur qualité de citoyen qu'on leur permet de faire vivre et de transmettre les valeurs de la République.

En cette journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes, nous souhaitons également rappeler l'engagement et la détermination de la FSU dans la lutte contre ces violences. La FSU exige que les autorités académiques prennent enfin leurs responsabilités en mettant en place des campagnes de sensibilisation des usager-es et de formation des personnels, des procédures de signalement efficaces et connues de toutes, qu'elles protègent et accompagnent les victimes et sanctionnent les auteurs de ces violences au sein des établissements dont elles ont la charge

Merci à toutes et tous de votre attention.